
DELIBERATION N° 95.6 DU 22 MAI 1995

relative à la mise en oeuvre des opérations coordonnées « Elevage »

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

Vu l'arrêté du 2 novembre 1993 modifiant l'arrêté du 28 octobre 1975 modifié, relatif à la pollution des élevages,

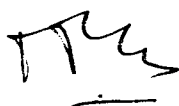
Vu la délibération 94.3 du 31 mai 1994 relative aux priorités dans l'attribution d'aides aux travaux visant à réduire la pollution des élevages,

DELIBERE :

Article unique :

Le Conseil d'Administration donne délégation à la Commission des Aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour délibérer sur la mise en oeuvre d'opérations coordonnées « Elevage ».

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence,



P.F. TENIERE-BUCHOT

Le Président
du conseil d'administration



Joël THORAVAL